



## Problèmes avec mon employeur

Par **JulienP**, le **07/07/2010** à **16:50**

Bonjour à tous,

Je travaille pour la société EuroDisney SCA, qui bénéficie d'une convention collective un peu spécifique (au monde du spectacle et du loisir)

Plusieurs questions:

- Mon employeur me demande d'effectuer un autre travail pour lequel j'ai une formation et auquel j'ai été approuvé apte. Le travail me fait changer de coefficient au sein de l'entreprise et également de salaire. Mes avenants de contrat sont toujours signés après mes missions et l'avenant est anti-daté... ai-je le droit de refusé de le signer? Que se passe-t'il si je refuse? Sachant que dans mon travail de tout les jours, s'il m'est demandé de faire un travail au coefficient plus élevé, je garde ce coefficient et le salaire de façon définitive même si cela est dû à une erreur de leur part. (problème d'organisation)

Je sais que mon employeur se protège donc avec des avenants car il y est indiqué sur ces avenants que je n'ai nul droits de réclamer le changement de coefficient)

- En arrêt maladie, justifié et prévenu (j'avais téléphoné le matin même au service en charge) j'ai été vu sur mon lieu de travail, dans les coulisses (pas dans le parc côté loisir)

Je suis donc convoqué pour un entretien avec sanction. Sachant que mon arrêt de travail a été justifié par le médecin par une crise d'asthme faites 20 minutes avant le début de mes horaires et d'une sinusite. Mon employeur a t'il le droit de me sanctionner.

Merci à vous.

Par **loe**, le **07/07/2010** à **21:36**

Bonjour,

Il doit bien y avoir des organisations syndicales représentées dans cette société ?

Prenez contact avec l'une d'entre elles, vous pourrez être assisté et ainsi avoir réponse à vos questions.

Par **JulienP**, le **07/07/2010** à **22:17**

Bonsoir,

Certes il y a des organisations syndicales, mais elles ne semblent pas "bouger beaucoup" pour quoi que ce soit, et je les soupçonne d'être un peu corrompues. voilà pourquoi j'avais écrit sur ce forum, afin d'obtenir des réponses que je n'ai pas sur mon lieu de travail.

Cdt

Par **miyako**, le **10/07/2010** à **12:29**

BONJOUR,

danscecas demandez un RDZ à la bourse du travail avec un syndicats officiels.

Eurodysnez est très souvent condamné devant les prud'hommes ,ils sont très malhonnêtes avec leurs salariés.

Donc prenez un syndicats comme le CGT,la CFDT ou FO qui maitrisent bien les problèmes eurodysney.

Si vous consultez un avocat assurez vous qu 'il soit bien informé des problèmes Eurodyney et qu 'il maitrise bien les dossiers.

Pas évident????

Amicalement vôtre

suji Kenzo